

ANNEXE FONDAMENTALE

Chers parents,

Votre enfant est inscrit au repas chaud.

Les cuisines de l'école produisent chaque jour environ 330 repas.

Il n'est pas possible d'adapter les menus en fonction de critères individuels.

Si votre enfant ne peut pas consommer tel ou tel aliment, nous vous demandons de consulter les menus (affichés à l'entrée de l'école) et publiés sur le site www.ecoledecroly.be **afin de le munir d'un élément de remplacement.**

Pour le paiement, vous avez le choix entre 2 formules :

1. Par virement mensuel de 98,00€ / mois du 26 août 2024 au 4 juillet 2025 pour **l'école primaire** sur le compte : BE17 3101 6923 9121 – en communication : nom + prénom et la classe de votre enfant.

Par virement mensuel de 94,00 Euros / par mois du 26 août 2024 au 4 juillet 2025 pour **le jardin d'enfants** sur le compte : BE17 3101 6923 9121 – en communication : nom + prénom et la classe de votre enfant.

Vous recevrez une facture par trimestre. Vous devrez tenir compte de ces factures, en fin d'année scolaire en les comparant avec vos paiements mensuels et éventuellement verser le solde restant dû.

Si vous avez un solde positif, il sera automatiquement reporté l'année suivante.

2. Par paiement à la réception des factures.

Les jours où votre enfant ne mange pas à l'école à la suite d'une excursion ou à un voyage scolaire, sont **automatiquement** déduits de la facture.

Si votre enfant est absent **une semaine** ou plus, pourriez- vous en avertir l'économat afin que les repas de cette période ne vous soient pas facturés.

economat@ecoledecroly.be

Les absences de moins d'une semaine ne peuvent pas être déduites.

TOUT CHANGEMENT SE FERA CHAQUE FIN DE TRIMESTRE PAR E.MAIL A L'ECONOMAT : economat@ecoledecroly.be

Je vous remercie

Marion Libert
Directrice de l'école Fondamentale

Date et Signature(s) parent(s)